

Gouvernement du Québec

Décret 1725-2024, 4 décembre 2024

CONCERNANT monsieur Éric Bélanger, membre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU QUE monsieur Éric Bélanger a été nommé membre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le décret numéro 869-2022 du 25 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le lieu d'exercice des fonctions de monsieur Éric Bélanger prévu aux conditions de travail annexées à ce décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE les conditions de travail de monsieur Éric Bélanger annexées au décret numéro 869-2022 du 25 mai 2022 soient modifiées :

1^o par le remplacement, dans le troisième alinéa de l'article 1, de « Longueuil » par « Québec »;

2^o par le retrait du deuxième alinéa de l'article 3;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84628

